

Nombre de membres : 34

N°2023-38

En exercice : 33

Abstentions : 9

Présents : 23

Exprimés : 18

Pouvoirs : 4

Pour : 11

Votants : 27

Contre : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le mercredi 28 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 22 juin deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, André Soury,.Florian Vaudon

Suppléants présents :

Pouvoirs : Louis Furlaud délégation à Jean-Pierre Broussaud, Jean Maynard délégation à Maryse Thomas, Albert Viroulet délégation à Jean-Pierre Pataud, bertrand Jayat délégation à Christian Vignerie

Secrétaire de séance : Agnès Varachaud

**Objet : Modification, à compter du 1^{er} septembre 2023, de la tarification applicable dans les ALSH
« Adolescents ».**

Monsieur le Président rappelle que la tarification des ALSH « Adolescents » n'a pas été modifiée depuis le 1^{er} septembre 2021, et s'établit comme suit :

- adhésion annuelle au service valable pour les deux structures (Jeun's Sports et Jeun's Club) au tarif de 13 €, la période annuelle commençant à courir à partir de la date de première fréquentation du service par le jeune

- ½ journée sur le territoire : gratuit

- journée sur le territoire : gratuit

- ½ journée sur le territoire avec prestation de service extérieure : 5 €

- journée sur le territoire avec prestation de service extérieure : 10 €

- ½ journée hors territoire : 5 €

- journée hors territoire : 10 €

- soirée : 3 €

- séjours courts et longs : tarification déterminée en fonction des activités et des subventions extérieures sur décision du Président par délégation du Conseil Communautaire

Au regard, notamment de l'utilisation de plus en plus fréquente des mini-bus par ce service et des coûts induits que cela représente dans le contexte inflationniste actuel (coûts des carburants notamment), il est envisagé de modifier ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023, et ce tel que ci-après :

- adhésion annuelle au service valable pour les deux structures (Jeun's Sports et Jeun's Club) au tarif de 13 € ou 20 € (au choix du Conseil Communautaire), la période annuelle commençant à courir à partir de la date de première fréquentation du service par le jeune

- ½ journée sur le territoire : 5 €

- journée sur le territoire : 5 €

- ½ journée sur le territoire avec prestation de service extérieure : 10 €

- journée sur le territoire avec prestation de service extérieure : 10 €

- ½ journée hors territoire : 5 €

- journée hors territoire : 10 €

- soirée : 3 € ou 5 € (au choix du Conseil Communautaire)

- séjours courts et longs : tarification déterminée en fonction des activités et des subventions extérieures sur décision du Président par délégation du Conseil Communautaire

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (11 pour ; 9 abstentions : *messieurs Broussaud, Lalay, Furlaud, Darfeuilles Bernard, Maynard, Charmes, Duris, Grancoing, madame Thomas* ; 7 contre : *messieurs Vignerie, Jayat, pataud, Viroulet, Vaudon, Darfeuilles Charles-Antoine, madame Parverie*) :

- **ADOpte**, à compter du 1^{er} septembre 2023, la tarification suivante pour les activités des ALSH « Adolescents » :
- adhésion annuelle au service valable pour les deux structures (Jeun's Sports et Jeun's Club) la période annuelle commençant à courir à partir de la date de première fréquentation du service par le jeune : 20 €
- ½ journée sur le territoire : 5 €
- journée sur le territoire : 5 €
- ½ journée sur le territoire avec prestation de service extérieure : 10 €
- journée sur le territoire avec prestation de service extérieure : 10 €
- ½ journée hors territoire : 5 €
- journée hors territoire : 10 €
- soirée : 5 €
- séjours courts et longs : tarification déterminée en fonction des activités et des subventions extérieures sur décision du Président par délégation du Conseil Communautaire

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD